

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION 2025-12-84

**OBJET : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU DISPOSITIF « 500 000 ARBRES »**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Yannick CADIOU à Anne DELAROCHE
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL
Marie FOURN à Ingrid MORVAN
Jean-Yvon BOUCHEVARO à Philippe JAFFRES
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Gisèle LE DALL a été nommée secrétaire de séance.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE – DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « 500 000 ARBRES »**

Le 19 décembre 2024, la commune s'est engagée dans le dispositif CHIFOUMI instauré par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Ce programme a pour objectif de transformer en végétalisant la cour de récréation de l'école élémentaire Jacques Prévert.

Ainsi, plusieurs essences ont été sélectionnées en concertation avec les services municipaux.

Afin de mener à bien ce projet, la commune souhaite solliciter le Conseil départemental du Finistère qui a initié en octobre 2021 le plan « 500 000 arbres ».

Le Conseil départemental soutient financièrement et techniquement les collectivités finistériennes qui s'engagent dans la plantation d'arbres dans le but de favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et préserver le cadre de vie.

De son côté, la collectivité s'engage à prévoir la gestion durable du boisement et à faire apparaître l'aide du Conseil départemental à l'occasion d'opérations de communication et d'information sur le boisement.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil départemental du Finistère au titre du dispositif « 500 000 arbres » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable
Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 18 DECEMBRE 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Gisèle LE DALL

